



Valence, le 14 mars 2025

**GROUPEMENT DES SERVICES
OPÉRATIONNELS**

Affaire suivie par : Commandant Fabien THEPAUT

NOTE OPERATIONNELLE N° 2025/02

OBJET : Transmission téléphonique des bilans au SAMU

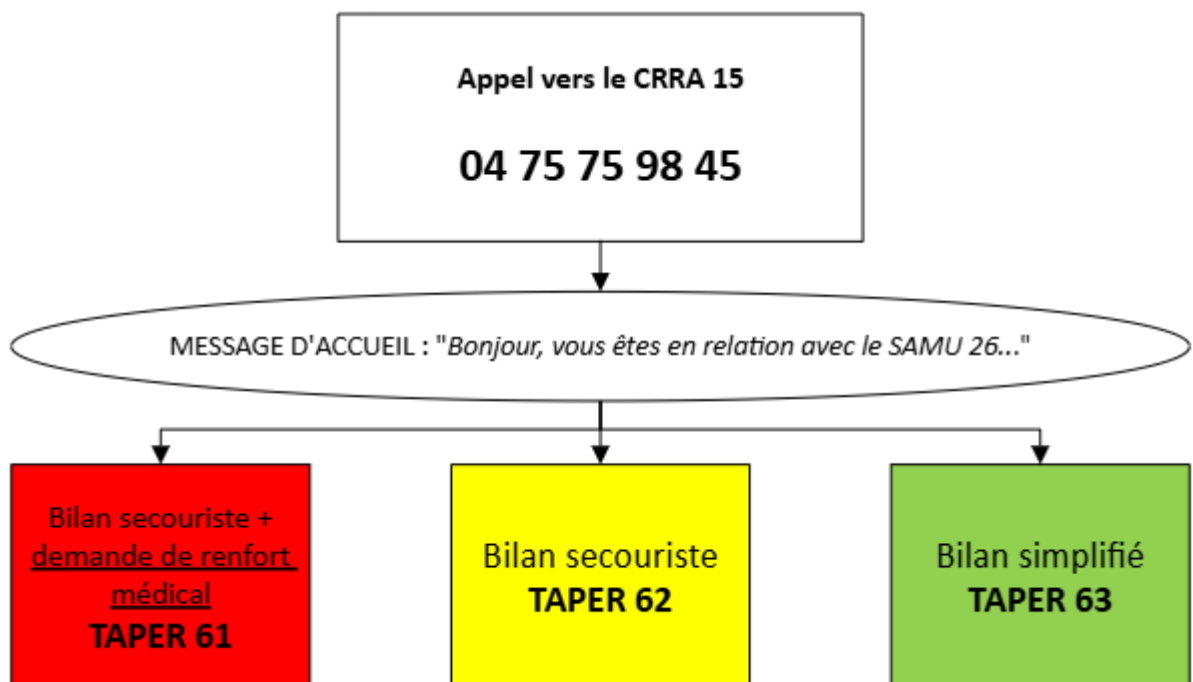
Le SAMU 26 achève la mise en place du Service d'Accès aux Soins qui modifie les missions ainsi que l'organisation du centre de réception et de régulation des appels (CRRA15). Il est maintenu dans cette organisation un poste dédié à la réception des bilans.

Afin d'améliorer leur prise en compte téléphonique et pouvoir les prioriser selon l'urgence, ils devront être catégorisés comme suit :

- **Catégorie 1** : bilan secouriste avec demande de renfort médical
- **Catégorie 2** : bilan secouriste
- **Catégorie 3** : bilan simplifié

De ce fait, la transmission d'un bilan par téléphone au CRRA15 de la Drôme s'effectuera de la manière suivante :

- **Appel au 04 75 75 98 45** (numéro inchangé défini dans la NO 2024-01)
- Dès le lancement du message d'accueil (« *Bonjour, vous êtes en relation avec le SAMU 26...* »), **taper 6** puis la catégorie du bilan (**1,2 ou 3**)



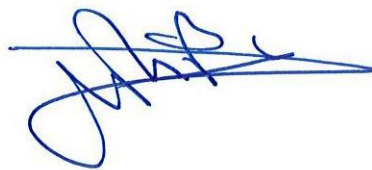
L'application de cette catégorisation sera évaluée régulièrement avec le SAMU pour envisager des ajustements si nécessaire.

Cette note complète la NO 2024-01 dans la partie transmission téléphonique.

A ce sujet, il est rappelé que les communications avec le CRRA 15 se réalisent prioritairement par la communication « secours et soins d'urgence » (SSU).

Les chefs d'agrès VSAV-VSSUAP sont chargés de la bonne application de la présente note.

le chef de groupement

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Lieutenant-Colonel Nicolas RIBES

Destinataires :

- Chefs de centres
- Chefs de groupements
- Chef CTA/CODIS et CDSO
- SDS et OFFSAN
- SDIS 07
- SAMU 26